

## REUNION DU 10 SEPTEMBRE 2024

Le dix septembre deux mille vingt quatre, à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de madame Patricia Gady Duquesne, Maire du Tronquay.

Présents : M. Alain Dumont, Mme Louise Lecordier, M. Dominique Leroux, M. Michel Grivel, Mme Stella Cogent, M. Michel Jourdan, Mme Agnès De Saint Denis (arrivée à 19h35), M. Jean-Claude Proux, M. Jean-Claude Leboeuf, Mme Emilie Simonin (arrivée à 19h30), Mme Coralie Bellanger, Mme Edith Houdan, M. Loïc Bihel

Date de convocation et d'affichage : 02 septembre 2024

### **OBJET : ADHESION DE LA COMMUNE DE BLAINVILLE-SUR-ORNE AU SDEC ÉNERGIE**

Nombre de conseillers en exercice : 14 – Présents : 14 – Votants : 14  
Délibération affichée du 19 septembre 2024 au 19 novembre 2024

Vu, les statuts de SDEC ÉNERGIE, issus de l'adhésion de la Communauté Urbaine de Caen la mer et actés par arrêté inter préfectoral du 27 décembre 2016,

Vu, la délibération de la commune de Blainville-sur-Orne en date du 13 mai 2024, relative à son souhait d'adhérer au SDEC ÉNERGIE pour le transfert de sa compétence « Eclairage Public »,

Vu, la délibération du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 20 juin 2024, acceptant cette demande d'adhésion et de transfert de compétence.

CONSIDERANT que la commune de Blainville-sur-Orne a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ÉNERGIE afin de pouvoir lui transférer sa compétence « Eclairage Public », à compter du 1er janvier 2025.

CONSIDERANT que lors de son assemblée du 20 juin 2024, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a approuvé l'adhésion de la commune de Blainville-sur-Orne, à compter du 1er janvier 2025, sous réserve de la publication de l'arrêté préfectoral actant cette adhésion au Syndicat avant cette date.

CONSIDERANT que, conformément à l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- l'adhésion de la commune de Blainville-sur-Orne est subordonnée à l'accord des assemblées délibérantes des membres du syndicat dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de l'établissement ;
- les assemblées délibérantes des membres disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du SDEC ÉNERGIE pour se prononcer sur l'adhésion envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, leur décision est réputée favorable ;
- la décision d'adhésion est prise par le représentant de l'Etat dans le département.

CONSIDERANT que, conformément aux dispositions visées à l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente du SDEC ÉNERGIE, par courrier en date du 27 août 2024, a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette demande d'adhésion.

Madame le Maire soumet cette proposition d'adhésion de la commune de Blainville-sur-Orne au SDEC ÉNERGIE au conseil municipal.

**Après** cet exposé et en **avoir délibéré**, le conseil municipal approuve l'adhésion de la commune de Blainville-sur-Orne au SDEC ÉNERGIE.

**ADOPTÉE** : à l'unanimité.

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CALVADOS POUR LA RENOVATION DES GRILLES DE L'ÉGLISE, DU MONUMENT AUX MORTS ET DE LA CHAPELLE**

Nombre de conseillers en exercice : 14 – Présents : 14 – Votants : 14  
Délibération affichée du 19 septembre 2024 au 19 novembre 2024

Madame le Maire expose au conseil municipal la nécessité de rénover les grilles et le portail de l'Église, du monument aux morts et de la Chapelle au vue de l'état d'érosion dans lequel elles se trouvent.

Le coût prévisionnel de ce projet de rénovation s'élevant à la somme de 17 458,50 euros HT, Madame le Maire propose au conseil municipal de solliciter une aide financière correspondant à 50 % du coût prévisionnel HT soit 8 729,25 euros auprès du Conseil Départemental du Calvados, dans le cadre du dispositif APCR + (Aides aux Petites Communes Rurales).

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- **autorise** Madame le Maire à solliciter une demande de subvention de 8 729,25 euros auprès du Conseil Départemental du Calvados ;
- **autorise** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**ADOPTÉE** : à l'unanimité.

**OBJET : REMBOURSEMENT D'UNE FACTURE A M. DOMINIQUE LEROUX**

Nombre de conseillers en exercice : 14 – Présents : 14 – Votants : 14  
Délibération affichée du 19 septembre 2024 au 19 novembre 2024

Madame le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la gestion des animaux errants sur le territoire de la commune et afin de pouvoir les identifier, Monsieur Dominique LEROUX, adjoint au maire, a fait l'achat d'un scanner d'identification pour animaux pour un montant de 28,68 euros.

**Le conseil municipal :**

- après avoir pris connaissance de la facture ;

➤ après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres :

- **autorise** Madame Le Maire à rembourser à Monsieur Dominique LEROUX, la somme de 28,68 euros.

-----

En Conseil Municipal ce jour, a été abordé le dossier relatif au projet de City Park